Tarifs publicitaires 2024

MAGAZINE WWF

Le magazine du WWF en bref:

- tirage total: 180 000 exemplaires
- lectorat / portée: 305 000
- Impression sur papier FSC 100% recyclé

Edition	Date de parution	Délai d'insertion
1/2024	29 février 2024	18 janvier 2024
2/2024	22 mai 2024	12 avril 2024
3/2024	2 septembre 2024	22 juillet 2024
4/2024	4 novembre 2024	23 septembre 2024

Le magazine du WWF propose quatre fois par an aux membres du WWF Suisse des reportages captivants, des interviews passionnantes, des images de nature à couper le souffle, des connaissances de fond précieuses sur les projets du WWF, des nouvelles et des conseils utiles au quotidien. Les lecteurs, généralement très cultivés, apprécient principalement la qualité rédactionnelle, la variété et le mélange des thèmes, ainsi que les compétences spécifiques élevées.

Profil des lecteurs

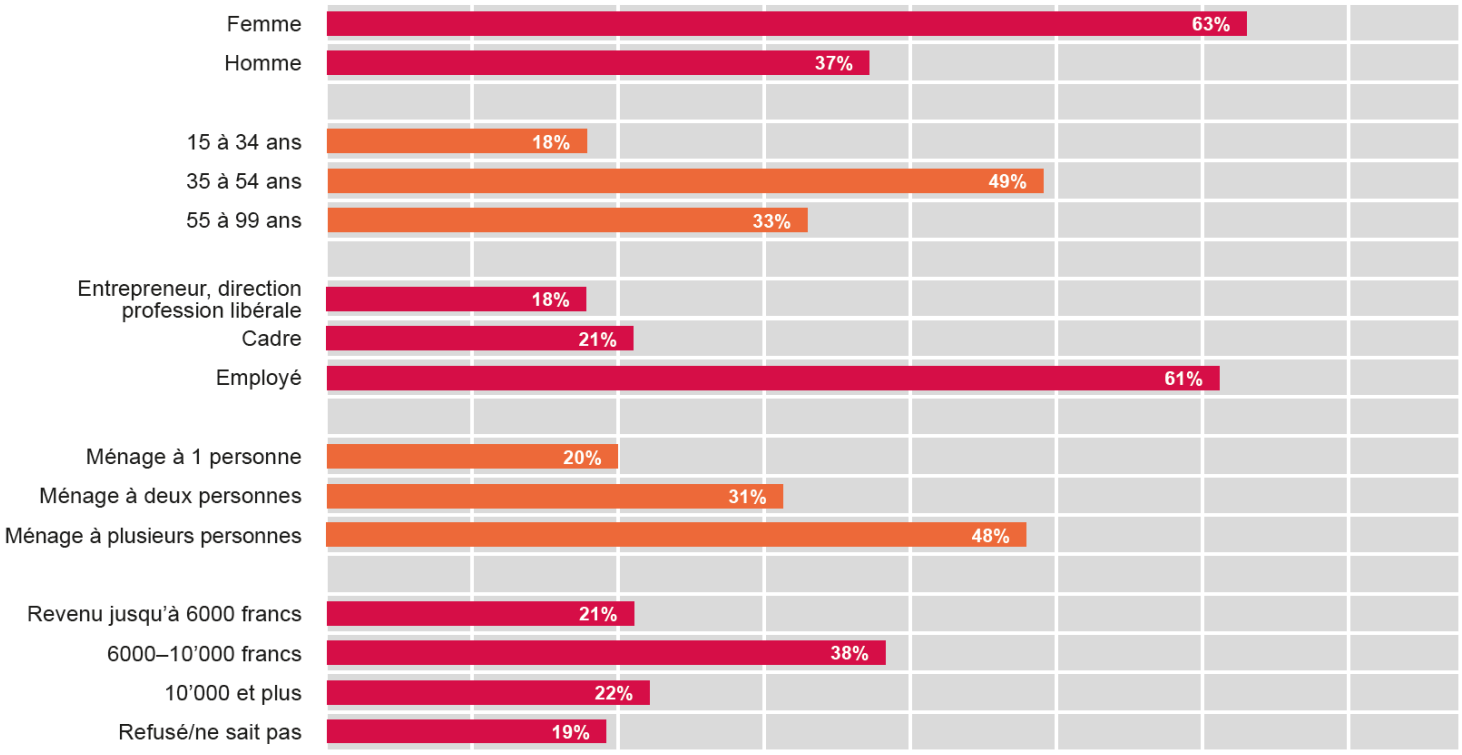

Tarifs

Langue	Tirage	1/1 page	1/2 page	1/4 page	1/8 page	1/16 page
Tirage total	180 000 Ex.	13 400.–	6970.–	3620.–	1880.–	980.–
Allemand	140 000 Ex.	10 520.–	5470.–	2840.–	1480.–	770.–
Français	32 000 Ex.	3100.–	1610.–	840.–	430.–	220.–
Italien	8 000 Ex.	1200.–	780.–	540.–	280.–	190.–
Combiné a/f	172 000 Ex.	12 100.–	6290.–	3270.–	1700.–	880.–
Combiné a/i	148 000 Ex.	11 100.–	5770.–	3000.–	1560.–	810.–
Combiné f/i	40 000 Ex.	4000.–	2080.–	1080.–	560.–	320.–

Prix en francs, 7.7% TVA non comprise

Rabais pour répétition: 2x 5%, 3x 7%, 4x 10% sur le prix brut

Commission d'agence: n'est pas octroyée

Formats

Les modéles doivent correspondre aux formats suivants (largeur x hauter en millimètres).
Impression à bords tombants possible uniquement puor les annonces à pleine page (débords min. 4 mm tous côtés).

1/1 page
bords tombants
210 mm x 270
4 mm coupe

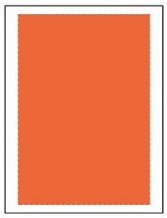

1/1 page
bords francs
196 mm x 260 mm

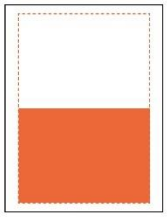

1/2 page en
largeur
196 mm x 127 mm

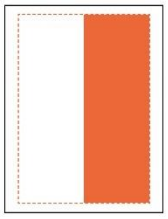

1/2 page en
hauteur
95 mm x 260 mm

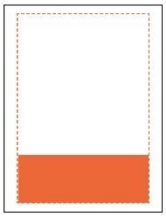

1/4 page en
largeur
196 mm x 60,5 mm

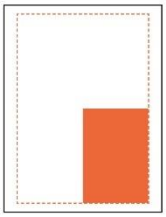

1/4 page en
hauteur
95 mm x 127 mm

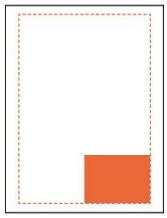

1/8 page
95 mm x 60,5 mm

1/16 page
95 mm x 27 mm

Données techniques

Format du magazine: 210 x 270 mm,

Miroir de page: 196 x 260 mm,

Mode d'impression: offset rotatif,

Trame: 70,

Couleurs: Euroskala

Documents d'impression: PDF highres imprimable (PDF/X4, CMYK, toutes polices intégralement imbriquées). Une épreuve (proof ou impression laser) doit être fournie pour le contrôle des données. En l'absence d'une telle épreuve, l'éditeur décline toute responsabilité quant à la parution correcte de l'annonce. La production d'annonces ou le traitement ultérieur des données fournies ne sont pas compris dans le prix des insertions. Ce travail supplémentaire est facturé en sus.

Livraison des données: par e-mail à corina.walther@wwf.ch

Informations et offres
WWF Suisse
Corina Walther
Case postale
8010 Zürich

Téléphone: +41 44 297 23 33
E-Mail: Corina.Walther@wwf.ch

Conditions d’insertion

Conditions d’insertion
L’annonceur est responsable de la livraison du matériel d’impression au WWF Suisse au plus tard d’ici la clôture des annonces. Le WWF Suisse donnera la mention «annonce» à des publicités 1/1 afin de différencier la publicité des textes rédactionnels. Le pdf fourni par le client fait office de bon à tirer pour le WWF Suisse. Un bon à tirer est établi uniquement sur demande formelle de l’annonceur.

Prestations contractuelles
Le WWF Suisse considère avoir rempli ses prestations contractuelles dès lors que les publications ont été envoyées aux services postaux ou à leurs partenaires contractuels. Le WWF Suisse décline toute responsabilité quant à la distribution correcte par les services correspondants.

Responsabilité/garantie légale
Le WWF Suisse met tout en oeuvre pour que l’annonce demandée présente un niveau de qualité irréprochable, compte tenu du modèle fourni. En cas de défaut grave au niveau de la publication, le WWF Suisse offre à l’annonceur la possibilité de placer l’annonce à nouveau sans frais dans la prochaine édition. L’éditeur décline expressément toute autre responsabilité (éventuels dommages indirects compris). Le WWF Suisse décline également toute responsabilité pour le contenu rédactionnel ou visuel de l’annonce. L’annonceur garantit que l’annonce mise à disposition ne lèse pas les droits de tiers. En casde prétentions de tiers envers le WWF Suisse, l’annonceur doit répondre intégralement vis-à-vis du WWF Suisse.

Résiliation du contrat
Jusqu’à l’échéance du délai d’annonce, l’annonceur peut, en tout temps, annuler sans frais des dispositions d’annonce déjà confirmées. En cas de résiliation après l’échéance du délai d’annonce, l’annonceur est tenu de verser l’entier des honoraires au WWF Suisse. Par ailleurs, le WWF Suisse se réserve le droit, en tout temps et sans frais, de refuser la publication d’annonces déjà confirmées, lorsque leur contenu lèse manifestement le droit de tiers ou n’est pas compatible avec les buts et les valeurs du WWF Suisse. Le refus ne doit pas être justifié.

Conditions particulières
La confirmation du mandat par le WWF Suisse se fait sous réserve que l’annonceur accepte les conditions d’insertion et les tarifs mentionnés plus haut conformément aux tarifs publicitaires. Toute autre convention n’est valable qu’avec l’accord écrit des parties.

Délai de paiement
Sauf accord contraire, les factures sont payables dans un délai de 30 jours net d’escompte.

Droit applicable
Pour tout litige, le droit applicable est le droit suisse, le for juridique étant Zurich.

WWF Suisse

Avenue Dickens 6
1006 Lausanne

Tél.: +41 (0) 21 966 73 73
wwf.ch/contact
wwf.ch/don

Notre objectif
Mobilisons-nous toutes et tous pour protéger l’environnement et concevoir un avenir harmonieux pour les générations futures.

© 1986 Panda symbole WWF ® «WWF» est une marque enregistrée du WWF